



Procès-verbal de séance du bureau d'Agoa

SEANCE DU 1^{ER} MARS 2016

VISIO CONFERENCE

CONSULTATION DES DOSSIERS DE SEANCE

(conseils de gestion, bureaux, commission) :

<ftp://extagoa:agoa2015@ftpagence.aires-marines.fr>

Login : extagoa

Pass word : agoa2015

CONSULTATIONS DES DELIBERATIONS D'AGOA

(recueil des actes administratifs de l'Agence des aires marines protégées)

<http://www.aires-marines.fr/Actes-administratifs> > Instances de l'Agence > Conseils de gestion > Conseil de gestion d'Agoa

Membres présents

Catégorie des représentants de l'État

Fabien VEDIE, DEAL Martinique
Pascale FAUCHER, DEAL Guadeloupe
Mélina LAURENT, DEAL Guadeloupe

Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'usagers

Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Guadeloupe,
Bulent GULAY, représentant des industries nautiques de Saint-Martin, président de METIMER.

Catégorie des associations de protection de la nature

Lesley SUTTY, présidente de l'ECCEA.

Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Ramona CONNOR, conseillère territoriale de Saint-Martin,
Benoit CHAUVIN, conseiller territorial de Saint-Barthélemy, vice président Agoa,
Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe, président Agoa.

Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés

Nicolas MASLACH, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin.

Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Kate RICHARDSON, directrice de l'office du tourisme de Saint-Martin.

Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation

Anne FONTAINE, directrice du CAR SPAW.

Soit 11 membres présents.

Étaient également présents :

Charles AGATHE, membre suppléant du président du comité régional des pêches maritimes de Martinique, au conseil de gestion d'Agoa en qualité d'observateur au bureau.

Bruno LE LAGADEC, représentant de la préfète de Saint-Barthélemy Saint-Martin.

Ils siègent avec voix consultative.

Les membres de l'équipe Agoa (et Agence des aires marines protégées) :

Sophie BEDEL	Charlotte NOEL (stagiaire)
Amandine EYNAUDI	Romain RENOUX
Olivia GIULIANI	Maxime SEBE

Ordre du jour

- 1_ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016 (visioconférence).
- 2_ Avis demandés au bureau.
Demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces protégées soumise par le CAR-SPAW pour une campagne de pose de caméras sur cachalots et prélèvements via arbalète sur 7 espèces de cétacés.
- 3_ Présentation des premiers documents relatifs au prochain plan de gestion.
- 4_ Point d'avancement des actions du bureau.
- 5_ Points divers ;

Introduction et approbation de l'ordre du jour

Yvon COMBES, président du sanctuaire Agoa ouvre la séance en remerciant l'assistance de sa présence.

Un tour de table des participants est fait. Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte.

Yvon COMBES indique avoir participé au CA de l'Agence des aires marines protégées le 24 février à Paris. A cette occasion il a porté le message et les inquiétudes du bureau concernant le budget d'Agoa.

Lors de ce CA il a été indiqué qu'Olivier LAROUSSINIE n'était plus le préfigurateur de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), il est remplacé par Christophe AUBEL.

L'ordre du jour est présenté par le président.

Lesley SUTTY demande si les deux questions qu'elle a adressées par mail hier pourront être abordées à l'occasion des points divers en fin de séance si le temps le permet, ce qui est accepté. La proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Décision	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
-----------------	--

1. Approbation du procès-verbal de séance du bureau d'Agoa du 29 janvier 2016.

Aucune remarque n'est formulée concernant le PV de séance du bureau du 29 janvier 2016, il est validé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal corrigé est joint à la délibération.

Décision	Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.
-----------------	---

Délibération	Agoa_bur_2016_010
---------------------	-------------------

2. Avis demandés au bureau : dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces protégées soumise par Jérémy KISZKA pour une campagne de pose de caméras sur cachalots et prélèvements via arbalète sur 7 espèces de cétacés.

L'avis demandé au bureau concerne une demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle d'espèces protégées soumise par Jérémy KISZKA pour une campagne de pose de caméras sur des cachalots et prélèvements via arbalète sur 7 espèces de cétacés.

Le projet de pose de caméra est porté par CAR SPAW avec la coordination scientifique de la Florida International University (FIU) ; à ce projet est venue s'ajouter une demande portée par Jérémy Kiszka pour la réalisation de biopsies.

La présentation du dossier est faite par Sophie BEDEL.

A l'issue de la présentation Anne FONTAINE précise qu'elle ne participera pas au vote concernant cet avis, le CAR SPAW étant partie prenante de ce projet et apporte en séance les éléments complémentaires suivants :

- Le projet initial portait uniquement sur la pose de caméras, au regard du coût de ce type de mission (mobilisation de moyens nautique etc.) les scientifiques accompagnant ce projet ont souhaité optimiser et valoriser la mission au mieux c'est pourquoi des demandes de biopsies sont également faites.
- Le volet communication est un volet important du projet qui n'a pas été abordé dans le dossier de demande, la précision de la mise à l'eau des opérateurs pour la réalisation d'images n'est effectivement pas précisée ni présentée dans le dossier. Cette mise à l'eau pourrait se faire dans le cadre de conditions pré établies comme le nombre de personnes à l'eau ou encore les distances d'approche à respecter.

Pascale FAUCHER rappelle la procédure réglementaire en cours : la DEAL Guadeloupe instruit la demande de dérogation qui comprend une consultation du CNPN pour avis officiel ; c'est le préfet de Guadeloupe qui délivre la dérogation. L'avis Agoa sera transmis comme élément complémentaire au CNPN de même que les éléments technique de la DEAL Guadeloupe.

Les débats portent sur :

- Le retour d'expérience des précédentes missions, les premiers résultats et bilans disponibles.
- L'intérêt pour Agoa de disposer à terme des images et de pouvoir les utiliser de même que les résultats de la mission (analyse échantillons notamment).
- L'existence de techniques alternatives de prélèvement possible.
- La présence de groupes sociaux actifs à cette période et les précautions à prendre dans ces situations.
- Le détail des « contaminants » qui seront recherchés dans les échantillons.
- L'opportunité de demander la présence d'un observateur issu de l'équipe Agoa lors de la mission pour vérifier la compatibilité des recommandations avec la faisabilité de l'opération.

A l'issue des échanges, concernant les cachalots, il est proposé de préciser les conditions suivantes, (en violet les modifications proposées en séance) :

- Pose des dispositifs et prélèvements uniquement sur individus préalablement identifiés.
- > Chaque manipulation (pose caméra et biopsie) ne devra être faite qu'une fois par individu (afin de ne pas échantillonner et donc déranger plusieurs fois le même animal)
- Pas d'approche ni biopsies de cachalot femelle accompagnée d'un jeune, **ni groupe en phase de socialisation.**
 - Pas de mise à l'eau.
 - Hors manipulation sur les Grands cachalots, les recommandations standards d'approche pour toutes les espèces rencontrées seront respectées, avec une attention particulière aux rorquals à bosse (*Megaptera novaeangliae*), présents pour la reproduction pendant la période pressentie pour la mission.

Suite à ces précisions, la proposition d'avis favorable sous conditions à la demande de perturbation intentionnelle du Grand cachalot pour la pose de caméra et la réalisation de biopsies est mise au vote et adoptée par 8 voix pour et 3 abstentions.

Puis la proposition d'avis défavorable à la demande de perturbation intentionnelle pour la réalisation de biopsies sur les autres espèces est mise au vote et adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions.

Décision **Avis simple favorable sous condition à la demande de perturbation intentionnelle du Grand cachalot pour la pose de caméra et la réalisation de biopsies adopté avec 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.**

Avis défavorable à la demande de perturbations intentionnelle pour la réalisation de biopsies sur les autres espèces adopté avec 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Délibération Agoa_bur_2016_011_AvisSimpleFavorableSousCondtions_derogationPerturbIntentionnelleC
achalots.

Agoa_bur_2016_012_AvisSimpleDefavorable_derogationPerturbIntentionnelleBiopAutresSp

3_ Présentation des premiers documents relatifs à prochain plan de gestion.

La présentation des documents et méthode de construction est faite par Amandine EYNAUDI.

Les documents en cours de préparation sont :

- Le bilan intermédiaire du plan de gestion I
- L'actualisation de l'état des connaissances (espèces et usages)
- La sélection et la hiérarchisation des espèces à enjeux
- Les fiches espèces.

Une première version ou trame est présentée en séance pour i) le bilan du plan de gestion I, ii) la sélection et la hiérarchisation des enjeux, iii) le modèle de fiche espèce.

- **Aucun des documents présentés ne doit être considéré comme définitif, ils sont tous en phase de rédaction, puis seront mis en discussion au cours des prochaines phases de travail avec les acteurs au sens large (le bureau, le conseil de gestion, les acteurs intéressés par la thématique).**

Bilan du plan d'action I

A partir du plan d'action du premier plan de gestion, un bilan de chaque action est proposé. Il s'agit d'actions engagées par le sanctuaire mais également par les acteurs.

Ce document constitue une première version de travail. Une version consolidée et actualisée sera réalisée d'ici 2017. Les membres du bureau sont invités à nous transmettre leurs remarques, compléments concernant ce document.

Voir document : 3_1_BilanPDG_I_2012_2017

Actualisation de l'état des connaissances

L'actualisation de l'état des connaissances est lancée. L'intégration des résultats des campagnes Agoa (2012-2014) ainsi que la synthèse bibliographie réalisées par l'Observatoire Pélagis sont en cours. L'actualisation des connaissances concernant les « usages » sera également réalisée.

Hierarchisation des enjeux de conservation à l'échelle d'Agoa ; Proposition méthodologique.

La méthode de sélection des enjeux est issue de la synthèse des connaissances sur les espèces fréquentant le sanctuaire couplé avec les données concernant leur représentativité, leur vulnérabilité (au niveau global et local) et les fonctions écologiques réalisées (alimentation, reproduction, etc.).

Il s'agit de définir une liste d'espèces prioritaires pour lesquelles des actions et mesures de préservation devront être mises en œuvre. En effet l'effort ne peut être porté de façon équivalente sur les 25 espèces fréquentant le sanctuaire, toutes n'ayant pas le même niveau d'enjeux.

Le terme d'enjeu est utilisé ici pour décrire un élément du patrimoine naturel, une espèce fréquentant Agoa et pour laquelle ce dernier a une responsabilité : qui doit être préservée voire même dont l'état doit être amélioré.

Trois critères ont été retenus pour la hiérarchisation de chaque espèce (*ie* : enjeux) :

- La valeur patrimoniale de chaque espèce
- La responsabilité d'Agoa pour chaque espèce
- L'importance fonctionnelle d'Agoa pour chaque espèce

Pascale FAUCHER, de la DEAL Guadeloupe, indique que les éléments de réglementation¹ concernant notamment le *Tursiops truncatus* peuvent aussi être utilisés comme critères pour la hiérarchisation des enjeux.

Voir document : 3_2_HierarchisationEnjeux_propositionMethodo

Fiches espèce à enjeux prioritaire

Chaque fiche, correspond à une espèce à « enjeu » c'est-à-dire ayant une forte valeur patrimoniale, espèce pour laquelle Agoa a une forte responsabilité, et effectuant des fonctions écologiques clés dans le périmètre du sanctuaire.

¹ Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

La structure sera identique pour toutes les fiches.

Voir document : 3_3_Fiche Enjeux_Vierge

Les débats portent sur :

- Le fait que le document bilan du plan de gestion I est bien un document provisoire qui par définition sera consolidé en 2017.
- La nécessité de coordination et d'échanges techniques avec la réserve naturelle de Saint-Martin qui est elle aussi en train de réviser son plan de gestion
- Les prochaines étapes de travail concernant la rédaction de ce plan de gestion qui étaient initialement prévues : à savoir une première phase de concertation « élargie » avant l'été 2016 qui ne pourra pas se faire au regard de la situation budgétaire d'Agoa. Cette phase est donc repoussée à 2017 en l'état actuel de la situation budgétaire.

Décision	Le bureau approuve la démarche technique engagée pour la préparation de la rédaction du prochain plan de gestion ainsi que les résultats concernant la hiérarchisation des enjeux (identification des espèces prioritaires)
Action	Présentation de l'avancement de ces travaux au prochain conseil de gestion

4_ Point d'avancement concernant les actions du bureau et du conseil de gestion.

La présentation de la mission est faite par Amandine EYNAUDI.

Toutes les actions lancées par le bureau ou le conseil de gestion sont engagées. Six sont clôturées. Le niveau d'avancement est considéré comme satisfaisant.

Il est rappelé à cette occasion que toutes les délibérations sont mises en ligne sur le recueil des actes administratifs de l'Agence des aires marines protégées. Les délibérations sont signées du président d'Agoa et de la direction de l'Agence en qualité de commissaire du gouvernement.

Les services de l'Etats et préfectures sont systématiquement informés lors de la mise en ligne.

5_ Points divers

La présentation des informations diverses est faite par Amandine EYNAUDI.

- Mi février, publication du rapport d'activités 2015 qui sera présenté officiellement au prochain conseil de gestion. Il est disponible en ligne : <http://www.sanctuaire-agoa.fr/Actualites3/Le-rapport-d-activites-2015-d-Agoa-est-disponible>
- Le 18 février la Commission « observation des cétacés et encadrement » s'est réunie pour la première fois. Les premières propositions de mesure réglementaire émergent. La prochaine réunion se tiendra le 14 avril 2016.

- Le 22 février la station acoustique Agoa à Vieux –Fort a été mise à l'eau avec succès. Actualité en ligne : <http://www.sanctuaire-agoa.fr/Actualites3/Deploiement-de-la-station-acoustique-Agoa>
- L'équipe Agoa sera présente pour accompagner les manifestations nautiques suivantes :
 - la Karujet (Guadeloupe, 17 – 20 mars)
 - la Heineken Regatta (Saint-Martin, 4 – 6 mars),
 - La Bucket sensibilisation en coordination avec l'Agence territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy (Saint-Barthélemy, 17 – 20 mars).

Les relations de travail avec les services de l'état au sujet de ces manifestations nautiques sont étroites. Les préconisations Agoa reprises dans les arrêtés d'autorisation de manifestations nautiques. Des éléments d'informations relatifs au risque 'collision' sont également intégrés au 'seabook' des coureurs cette année.

- L'arrivée d'un agent du conseil régional Guadeloupe (mis à disposition contre paiement) semble se confirmer pour le courant du mois d'avril.

Clôture

Il est rappelé que les nominations des suppléants sont encore en cours, des retours sont notamment attendus concernant l'office du tourisme de Saint-Martin, la collectivité territoriale de Martinique, le parc naturel régional de Martinique, le comité de tourisme des îles de la Guadeloupe, etc.

Le président remercie les membres présents et clôture la séance à 12h10.

Nota : Enregistrement séance.

L'enregistrement de la séance est complet, il est archivé et à disposition des membres qui en feraient la demande.

Récapitulatif des actions et décision du bureau du 1^{er} mars 2016

Tableau des actions

N°	Intitulé	Qui ?	Échéance	État
B4_1	Présentation de l'avancement de la rédaction du prochain plan de gestion ainsi que les résultats concernant la hiérarchisation des enjeux (identification des espèces prioritaires)	Equipe technique	Prochain conseil de gestion	Ouverte

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité.	-
Décision	Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.	Agoa_bur_2016_010
Décision	Demande de perturbation intentionnelle du Grand cachalot pour la pose de caméra et la réalisation de biopsies. Avis simple favorable sous condition adopté avec 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.	Agoa_bur_2016_011
Décision	Avis défavorable à la demande de perturbations intentionnelle pour la réalisation de biopsies sur les autres espèces adopté avec 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.	Agoa_bur_2016_012
Décision	Le bureau approuve la démarche technique engagée pour la préparation de la rédaction du prochain plan de gestion ainsi que les résultats concernant la hiérarchisation des enjeux (identification des espèces prioritaires)	-
